

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2013

---

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1376)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS194

présenté par

M. Vercamer, M. Morin, M. Richard, M. Tahuaitu et M. Philippe Vigier

-----

### ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 2

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Parmi les mesures permettant d'équilibrer le régime des retraites, le gouvernement propose dans le cadre de ce projet de loi de reporter du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre la revalorisation des pensions de retraite en fonction de l'inflation. Cette mesure permettrait ainsi d'économiser 1.4 milliards d'euros à l'échéance 2020.

Cette disposition paraît pourtant contraire à l'objectif de justice suivi par ce texte. En effet, cette mesure contribue à diminuer le pouvoir d'achat des retraités concernés. C'est la raison pour laquelle le présent amendement vise à supprimer cette disposition.